

LOCATION À L'ANNÉE

Honoraires conformes à la loi ALUR du 24 mars 2014

Zone	Honoraires TTC
Très Tendue	12 € /m ²
Tendue	10 € /m ²
Non Tendue	8 € /m ²

**dont 3 € /m² de frais d'état des lieux*

Nos honoraires regroupent

- Visite
- Constitution du dossier
- Rédaction du bail
- Etablissement de l'état des lieux